

# ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE



## LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Protection Sanitaire » n°8916)



### VOS GARANTIES

- ANNULATION PROTECTION SANITAIRE
- ANNULATION ET ASSISTANCE PROTECTION SANITAIRE



### VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

## VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

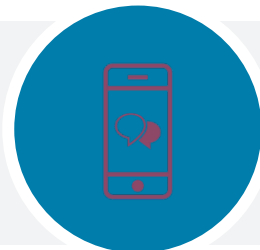


## VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est **IMPERATIF** de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

### QUI CONTACTER ?

**ASSUREVER**  
Service Gestion Clients  
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX  
Tél. : +33 1 73 03 41 01  
Mail : [gestion@assurever.com](mailto:gestion@assurever.com)



### QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

**MUTUAIDE Assistance**  
Tél. : +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : **8916**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



## VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

### PRESTATIONS

### MONTANTS TTC maximum par personne

#### ANNULATION DE VOYAGE

(Formules Annulation Protection Sanitaire / Annulation et Assistance Protection Sanitaire)

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou à la gare maritime de départ suite à prise de température
- ↳ Franchise

• 8 000 € / personne et 30 000 € / évènement

• 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne

#### ASSISTANCE RAPATRIEMENT

(Formule Annulation et Assistance Protection Sanitaire)

- Téléconsultation avant départ
- Rapatriement médical dans le cadre d'épidémie ou de pandémie
- Retour impossible
- Frais hôteliers suite à retour impossible
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
  - Frais hôteliers 150 € suite quarantaine si extension souscrite
  - Frais hôteliers 300 € suite quarantaine si extension souscrite
- Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie contractée en cas d'épidémie ou de pandémie
- ↳ Franchise
- Prise en charge d'un forfait téléphonique local
- Soutien psychologique suite mise en quarantaine
- Valise de secours
- Aide-ménagère
- Livraison de courses ménagères
- Soutien psychologique suite à rapatriement

- 1 appel
- Frais réels
- 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
- Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
- Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
- Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)
- Frais d'hôtel 300 € / nuit (maximum 14 nuits)
- 150 000 € / personne

- 30 € / personne
- Jusqu'à 80 €
- 6 entretiens par évènement
- 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille
- 15 heures réparties sur 4 semaines
- 15 jours maximum et 1 livraison par semaine
- 6 entretiens par évènement

#### FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

(Formule Annulation et Assistance Protection Sanitaire)

- En cas d'hospitalisation pour épidémie/pandémie
- En cas d'une quarantaine forcée en raison d'une épidémie/pandémie

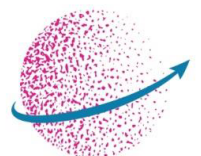
• Prorata temporis (hors transport)

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.



TSA 72218  
18039 BOURGES CEDEX  
Tél : 01 73 03 41 01  
[www.assurever.com](http://www.assurever.com)

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941  
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS  
sous le n°07 028 567 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



**ASSUREVER**  
assure vos voyages